## Initiatives ministérielles

maximum de services. S'il y a des coupures à faire, normalement, on ne devrait pas s'attaquer aux plus démunis.

• (1250)

Je m'étonne que ce principe, si sain en soi, ne soit plus acceptable lorsqu'il s'agit des francophones. Le ministre va couper 25 millions aux minorités culturelles du Canada, sans parler des autres coupures de 5 à 8 p. 100, avec lesquelles jongle le ministre des Finances et qui n'épargneront pas les minorités.

Le ministre confirme ces coupures dans un document qu'il intitule *Confiance en l'avenir*. Quand je regarde le titre et que je prends connaissance du contenu de ce document, je me demande comment la minorité francophone pourra s'en sortir.

En effet, elle doit, comme la minorité anglophone, choisir elle-même où tombera le couperet et couper dans les mêmes proportions que la minorité anglophone du Québec. Pourtant, le ministre qui à ce titre jouit d'un pouvoir discrétionnaire, devrait économiser sur le dos de ceux qui sont déjà choyés par leur majorité, c'est-à-dire la minorité anglaise au Québec.

Le ministre doit couper chez ceux qui en ont le moins besoin, non pas couper partout également. La minorité anglaise a son système scolaire, son système de santé et de services sociaux, son réseau culturel. Donc, pour ses coupures, le ministre doit faire porter le fardeau dans un souci de saine gestion de justice sociale et culturelle sur ceux qui peuvent vraiment les absorber, quelle que soit la langue qu'ils parlent.

De plus, tout ce qui est subvention à la promotion du bilinguisme, par exemple: cours d'immersion, bourses d'études, etc., doit être annulé. Actuellement, le ministre se conduit dans le dossier des coupures comme un médecin qui aurait le choix entre faire un massage cardiaque à un malade en danger ou enseigner à quelqu'un en très bonne santé comment faire un massage cardiaque.

L'absence de logique dans la répartition des domaines de compétence entre les ministères met en péril la culture canadienne. Le projet de loi C-53 a pour but, tel que je le disais au début de mon exposé, de constituer juridiquement le ministère du Patrimoine canadien. La population canadienne aurait été en droit de s'attendre à ce que le gouvernement en profite pour mettre la maison en ordre. On se serait attendu à ce que le gouvernement saisisse l'occasion pour ordonner de façon un peu plus rigoureuse les domaines de compétences reliés au patrimoine. Il semble que ce soit demander beaucoup au gouvernement libéral. Ainsi, les droits d'auteur, directement reliés à la culture, seront sous le pouvoir du ministère de l'Industrie, comme le stipule le projet de loi C-46.

Il faut rappeler ici les déclarations officielles et sans équivoque du premier ministre et de son ministre du Patrimoine canadien à l'effet que l'adoption de la phase II des droits d'auteur était une priorité. Il semble que ce ne soit que paroles en l'air puisqu'en privilégiant le ministère de l'Industrie au détriment du ministère du Patrimoine canadien, le gouvernement oblige les fonctionnaires du Patrimoine canadien, qui travaillent à la défense des droits d'auteur, à accepter les diktats de leurs confrères du ministère de l'Industrie, qui eux pensent d'abord en signes de piastre.

En effet, les seconds pourront toujours arguer dans de nombreuses disputes interministérielles qu'ils ont le droit et le dernier mot puisque les droits d'auteur sont dans leur juridiction. Le plus tragique dans cette histoire, c'est ce qu'elle sous-tend. Le gouvernement nous l'avait déjà dit dans l'affaire Ginn: l'aspect protection de la culture canadienne doit céder le pas devant l'aspect rentabilité de la culture, qu'elle soit américaine ou autre. En d'autres termes, le ministère de l'Industrie est prêt à vendre de larges pans de l'industrie culturelle canadienne aux Américains.

Voilà pourquoi le ministère du Patrimoine canadien a entériné la vente à une entreprise américaine de l'importante maison d'édition canadienne Ginn Publishing. À choisir entre l'intégrité culturelle canadienne et le souci de ne pas déplaire aux Américains, le gouvernement, encore une fois, a fait son nid. Il a choisi l'à-plat-ventrisme proaméricain.

Je rappelle ici que pour se justifier, le ministre du Patrimoine canadien a argumenté une entente verbale entre un fonctionnaire subalterne et la maison Paramount.

Pour des raisons évidentes, la refonte du droit d'auteur, tant attendue par le milieu culturel, parce que cruciale à la survie, sera probablement mise sur la glace. La même logique incohérente qui semble être la marque de commerce du parti au pouvoir a prévalu en ce qui concerne les télécommunications que l'on a «saucissonnées». On aurait pu saisir l'occasion pour répondre à la requête, maintes fois exprimée par le milieu, et rapatrier l'ensemble du domaine des télécommunications au sein du ministère du Patrimoine canadien et réparer ainsi les erreurs commises par l'administration Campbell.

• (1255)

Même au moment de mon arrivée à Ottawa, le sous-ministre m'avait dit qu'il s'agissait d'une erreur monumentale, qu'il entendait faire des recommandations au ministre en titre à l'heure actuelle pour que l'erreur soit corrigée au moment où on créerait le ministère. Encore une fois, c'est le ministère de l'Industrie, sans doute plus pesant au Cabinet, qui a hérité d'une bonne partie de la juridiction sur le monde des télécommunications.

Il est probable que pour le gouvernement libéral, grand défenseur du fédéralisme, donc de la multiplications des services, des chevauchements à outrance, de la perte d'argent, cette division du monde des télécommunications permet de créer des comités conjoints avec des fonctionnaires détachés à tel ou tel service. Cela permet de multiplier les fonctionnaires, les comités, les réunions, toutes ces choses qui font perdre de l'argent aux contribuables, mais qui pour le gouvernement canadien, et ses centaines de milliards de dollars de déficit, font plus fédéralistes.

Pourquoi faire simple quand on peut si facilement compliquer le tout, après tout? Dans ce projet de loi, le gouvernement est égal à lui-même, il ne fait qu'entériner la réforme des autres. Il n'a